

## Compte rendu de séance

### Séance du vingt-cinq Novembre deux mil vingt

L'an deux mil vingt et le vingt-cinq Novembre à 18 heures 30 minutes, le Conseil communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, Salle des fêtes COUY sous la présidence de DOUSSET Jean-Paul Président

**Présents** : M. DOUSSET Jean-Paul, Président, Mmes : BLANCHÉ CHEVALIER Chantal, GARNAUD Aurélie, MENARD Francine, METENIER Martine, MOULINNEUF Christine, RICHARD Émilie, ROGER Stéphanie, VASICEK Monique, VERNEAU Marie-Pierre, MM : AMIOT Jean-Christophe, AUCLERC Thierry, BOLNOT Yves, CHAMPROUX Martial, CHAPELIER Bruno, CHARACHE Jean-Luc, DE CHOULOT Etienne, DE ROLLAND DALON Jacques, DEBONO Yves, DECOUT Jacques, DELAVAUULT André, DUPREZ Thierry, LE CAM Olivier, MAITREPIERRE Dominique, MALLERON Dominique, PASQUE Jean-François, POLICARD Philippe, VIGNEL Joël

Excusé(s) : M. SERVOIS Bertrand

Absent(s) ayant donné procuration : Mme SEILLIER Sophie à M. BOLNOT Yves, M. DUMUR Philippe à M. MAITREPIERRE Dominique

#### **Nombre de membres**

- Afférents au Conseil municipal : 31
- Présents : 28

**Date de la convocation** : 19/11/2020

**Date d'affichage** : 19/11/2020

#### **Acte rendu exécutoire**

Après dépôt en préfecture

Le : 26/11/2020

Et publication ou notification

Du : 26/11/2020

**A été nommé(e) secrétaire** : Mme GARNAUD Aurélie

#### **Objet(s) des délibérations**

### SOMMAIRE

**CDC2020066** - Convention tripartite de mise à disposition des équipements sportifs de la Communauté de Communes

**CDC2020067** - Subvention au budget SPANC

**CDC2020068** - Frais du personnel du SPANC

**CDC2020069** - Encaissement de la subvention pour la banque alimentaire

**CDC2020070** - Recrutement d'un agent contractuel sur un emploi non permanent pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité (EN APPLICATION DE L'ARTICLE 3 - 1° DE LA LOI DU 26/01/1984)

**CDC2020071** - Indemnité de conseil allouée au comptable du trésor

### **Présentation de l'association « Gas 18 »**

Les responsables de cette association Interviennent afin de la présenter aux membres du Conseil et demande à chacun d'eux de communiquer auprès de nos administrés la possibilité de réinsertion professionnel autour de trois axes, la réparation, la vente de véhicules, les transports et location pour aller au travail.

Distribution à tous les membres du conseil communautaire d'une plaquette d'information des diverses activités du garage associatif solidaire du Cher.

### **CDC2020066 – Convention tripartite de mise à disposition des équipements sportifs de la Communauté de Communes**

*Monsieur Le Président indique que dans le cadre de la mise à disposition des équipements sportifs au profit du collègue Roger Martin du Gard de Sancergues, il convient de signer un avenant concernant la prise en compte des coûts engendrés par les volumes horaires d'utilisation des équipements sportifs.*

*Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :*

- D'approuver l'avenant N°2 de la convention relative la mise à disposition des équipements sportifs au profit du collègue Roger Martin du Gard de Sancergues et son annexe 1 ;*
- D'autoriser M. Le Président à signer cette convention.*

A l'unanimité (pour : 30 ; contre : 0 ; abstentions : 0)

### **CDC2020067 – Subvention au budget SPANC**

*Monsieur Le Président expose qu'il était prévu lors de la confection du budget de subventionner le budget SPANC,*

*Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide à l'unanimité, de verser une subvention du budget général de la CDC au budget SPANC la somme de 6 300,00 €.*

A l'unanimité (pour : 30 ; contre : 0 ; abstentions : 0)

### **CDC2020068 – Frais du personnel du SPANC**

*Considérant le temps passé par le secrétariat sur le budget SPANC,*

*Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, décide d'un montant forfaitaire de remboursement des frais de personnel de 4100,00€ comme initialement prévu au budget.*

A l'unanimité (pour : 30 ; contre : 0 ; abstentions : 0)

### **CDC2020069 – Encaissement de la subvention pour la banque alimentaire**

*Monsieur Le Président indique qu'une délibération est nécessaire pour l'encaissement de la participation de la commune de La Chapelle-Montlinard pour la banque alimentaire.*

*Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, autorise le Président à encaisser les 100 euros de participation de la commune de La Chapelle-Montlinard pour la banque alimentaire.*

A l'unanimité (pour : 30 ; contre : 0 ; abstentions : 0)

**CDC2020070 – Recrutement d'un agent contractuel sur un emploi non permanent pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité  
(EN APPLICATION DE L'ARTICLE 3 - 1° DE LA LOI DU 26/01/1984)**

*Le Conseil Communautaire ;*

*Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;*

*Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment son article 3 – 1° ;*

*Vu l'arrêté RHN°23/2020;*

*Considérant qu'il est nécessaire de créer un poste d'agent contractuel pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité engendré par le départ d'un agent*

*Sur le rapport de Monsieur le Président et après en avoir délibéré ; décide à l'unanimité la création d'un poste d'agent contractuel dans le grade d'adjoint administratif pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité pour une période de 1 mois compter du 1<sup>er</sup> décembre à raison de 28/35<sup>ème</sup> .*

*Cet agent assurera des fonctions d'agent administratif à la MSAP.*

*La rémunération de l'agent sera calculée par référence à l'échelon 1 de l'échelle C5 indice brut 356 indice majoré 332 du grade de recrutement.*

*Les crédits correspondants sont inscrits au budget.*

A l'unanimité (pour : 30 ; contre : 0 ; abstentions : 0)

**CDC2020071 – Indemnité de conseil allouée au comptable du trésor**

*Le Conseil Communautaire,*

*Vu l'article 97 de la loi n° 82.213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,*

*Vu l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983 relatif aux conditions d'attribution de l'indemnité de conseil allouée aux comptables non centralisateurs du Trésor chargés des fonctions de receveurs de communes et établissements publics locaux,*

*Après en avoir délibéré, à la majorité, DECIDE :*

- de demander le concours du Comptable du Trésor pour la confection des documents budgétaires*
- de lui accorder l'indemnité annuelle correspondante*

*- d'inscrire les crédits budgétaires nécessaires au budget de la collectivité chaque année et ce pendant toute la mandature.*

A la majorité (pour : 29 ; contre : 1 ; abstentions : 0)

**Questions diverses :**

**Ajout de la commission GEMAPI, digue de Loire et PAPI**

Pour traiter de la question des risques d'inondation.

Membres de cette commission : Mr CHARACHE, Mr DE CHOULOT, Mr CHAMPROUX, Mr CHAPELIER, Mr PASQUÉ, Mr LE CAM et Mme GARNAUD

Prochaine réunion sur le sujet le 3/12 à Neuvy sur Loire.

#### **Point sur la MSAP :**

Les membres de la Communauté de Communes n'ont pas reçu les questions qui seront posées à Mme LEDUC. Mr DOUSSET enverra dès que possible les questions qui seront abordées lors de cette entrevue.

#### **Point sur la banque alimentaire :**

État des bénéficiaires : 125 aujourd'hui contre 70 cet été. Soit 64 familles. Une nette augmentation est constatée. La collecte alimentaire se déroulera les 27 et 28 Novembre 2020. L'ensemble des créneaux horaires nécessaires à la collecte ont été honorés par de multiples bénévoles venant de toutes les communes de la CDC. Mme Ménard souligne également l'implication de bénéficiaires dans la collecte de la banque alimentaire. Il est demandé de respecter le protocole sanitaire strict, le gel hydro-alcoolique étant fourni par Bourges, M. Le président se charge de le récupérer.

#### **PLUI**

Suite à la question de la municipalité d'Herry de profiter de la non validation du PLUi pour apporter une modification de zonage d'une parcelle, l'assemblée communautaire a appuyé sur le fait que le PLUi doit être approuvé et être opposable aux tiers avant de pouvoir y effectuer des modifications.

Projet d'Herry : Un investisseur est à l'origine d'un projet d'implantation d'un champ photovoltaïque sur une parcelle agricole de 27 ha non rentable.

Quelques questions ont été soulevées :

Mme VASICEK : Cette parcelle est-elle éligible à la PAC ? (délai connu 10 ans)

Mr DEBONO : Quelle est la date butoir pour la limite de validation du projet PLUi ?

Mr CHAMPROUX : Qu'en est-il de la prise en compte de la sablière d'Argenvières dans le PLUi ?

Quelques éléments de réponse : Le projet PLUi est en suspens. La DDT est dans l'attente de 4 documents, des justificatifs d'exécution de travaux de mise aux normes de l'assainissement pour les communes de Sancergues/Saint-Martin-des-champs, Herry et Beffes.

Proposition de Mr CHARACHE : Afin d'activer la finalisation du PLUi, les communes qui n'ont pas pu encore réaliser leurs travaux de mise aux normes pourraient retirer du PLUi les parcelles constructibles nécessitant l'assainissement collectif.

Conclusion : Le PLUi doit être validé avant de proposer une quelconque modification pour ne pas perdre le bénéfice de l'étude déjà réalisée.

#### **Gymnase**

Suite aux restrictions sanitaires du confinement, seules les écoles bénéficiaient de l'accès au gymnase. La gestion de celui-ci est dans l'attente des directives ministérielles liées au déconfinement progressif pour permettre aux associations sportives de reprendre leur activité.

#### **OM**

Mr VIGNEL annonce la dénonciation de la convention entre Beffes et la CdC concernant la mise à disposition d'un agent administratif.

#### **Commission mutualisation**

Défibrillateurs : 14 commandes ont été passées. Dès que chaque commune a fait le nécessaire pour l'alimentation électrique, l'équipe technique chargée de l'installation des appareils se rendra sur chaque commune de la CdC ayant participé à cette commande collective.

La formation d'usage du défibrillateur peut-être dispensée par les pompiers à raison de 60€ pour un groupe de 12 personnes maximum à la charge de la commune.

Gestion des hydrants : plusieurs devis sont en cours d'étude (VEOLIA, SAUR). Il y a 147 hydrants sur la CdC. Remarque de Mr DELAVault : Il est nécessaire de comparer les tarifs mais aussi les prestations.

Réponse de Mr VIGNEL : Les prestations sont identiques pour les deux prestataires.

Certains élus souhaitent établir un cahier des charges à présenter aux prestataires. Il sera réclamé au SDIS qui gère l'entretien des hydrants auparavant.

La commission mutualisation se réunira

Entretien des routes de la CdC : Cher ingénierie peut gratuitement faire un diagnostic de l'état des routes afin d'évaluer les travaux à envisager pour les communes adhérentes.

Question de Mme GARNAUD : Comment la mutualisation peut se faire d'un point de vue comptabilité ? La CdC peut-elle commander directement au prestataire et réclamer par titre la part des communes bénéficiaires des services ?

Réponse de Mr DOUSSET : Cette facturation engendrerait une quantité de travail supplémentaire à l'agent administratif de la CdC. Il est préférable que le prestataire établisse une facture pour chaque commune souhaitant bénéficier de ses services.

## **SPANC**

Concernant l'appel d'offre pour la recherche d'un prestataire, le marché est en ligne depuis le 9/11/2020, l'analyse des offres, en procédure adaptée, se fera entre le 2 et 4 décembre 2020 par M. JOUET. Il est donc important de réunir la commission SPANC entre le 9 et 11 décembre pour choisir le prestataire.

## **Course cycliste**

Si les conditions sanitaires le permettent, elle aura lieu le 13/03/2021 à Couy. L'association ne recevra pas de participation financière de la part de la CdC car celle-ci l'a déjà versé en 2020 alors que la course a été annulée.

## **Commission informatique :**

M. CHAMPROUX a réalisé l'analyse et l'inventaire du matériel de la CdC et a débuté la mise à jour du site internet. Des cours en informatique seront de nouveau dispensés au CRI de Beffes à partir de janvier 2021 si les conditions sanitaires le permettent.

## **L'installation de feux tricolores au pont de la Charité sur Loire**

C'est une décision de l'État pour réguler la circulation au bourg de la Charité. En effet, celle-ci est très difficile avec les camions du fait d'une voirie étroite. Les élus s'inquiètent des futurs embouteillages provoqués par ces nouvelles dispositions routières côté Cher. En effet, 31 % de l'économie de la Charité sur Loire provient de notre bassin de vie.

Il serait préférable de réactiver l'association qui soutenait la construction d'un deuxième pont. L'ancien président était Mr VALES, Maire de la Charité sur Loire.

## **Pouvoir de Police**

Ce pouvoir doit être laissé aux maires de chaque commune.

Question de Mme VASICEK : Peut-on mutualiser un garde champêtre entre communes ?

## **Commission santé**

Prochaine réunion les 30/11 à 18h30 salles MSAP à Sancergues.

## **Intervention de Mme CHAPEAU**

Il est important de suivre le dossier de l'alternat des feux du pont de La Charité sur Loire par la commission des routes.

Note touristique : Le Pôle du Cheval et l'Âne à Lignièrès renouvelle ses 46 roulottes et propose de les céder au cours d'une vente aux enchères prévues en janvier 2021. (tarif : 3500 à 7000€).

Séance levée à: 20:45

En CDC, le 08/12/2020  
Le Président,  
M. DOUSSET Jean-Paul

